



Réf. Farde e-Assemblées : 2517576

N° OJ : 68

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : CRU5 - Contrat de Rénovation urbaine HEYVAERT-POINCARE : Appel à projets «Animation de l'espace public».- Règlement de participation (Réf. 20230309).

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU 5 « Heyvaert-Poincaré », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des appels à projets sont prévus afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et de la commune d'Anderlecht ;

Considérant qu'à cette fin un appel à projets conjoint sera organisé du 31 mars au 23 avril 2023 ;

Considérant que les projets seront ensuite sélectionnés par un comité d'avis ; que les projets lauréats seront réalisés endéans la période d'exécution du CRU jusqu'au 30/06/2024 ;

Considérant que pour ce faire, un subside global de 25.550,00 EUR est affecté ;

Considérant que les projets sélectionnés devront être en lien avec différentes thématiques telles que renforcer la cohésion sociale, la solidarité et l'identité du quartier, animer l'espace public du périmètre pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à toutes et tous ainsi qu'améliorer la qualité de vie dans le périmètre (verdurisation, jeux, animations etc.) ;

Considérant que trois espaces publics, jugés prioritaires, ont été choisis pour que les activités proposées dans le cadre de cet appel à projets s'y développent, à savoir :

- Grande Halle (quai de l'Industrie) - Commune de Molenbeek-Saint-Jean
- Place Lemmens - Commune d'Anderlecht
- Place de Ninove - Ville de Bruxelles

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu d'approuver un règlement de participation définissant les droits et les obligations de chacune des parties en vue de sélectionner les lauréats de l'appel à projets ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique :

Le règlement de l'appel à projets « Animation de l'espace public » du Contrat de Rénovation urbaine CRU5 « HEYVAERT-POINCARE », est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire de candidature \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

